

Rapport d'activité 2020



Activité en centre de loisirs

www.rivesdesaone.fr

ÉDITO DU PRÉSIDENT



« Vous avez entre les mains le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Rives de Saône. Qu'est-ce qu'un rapport d'activité ? C'est le compte-rendu des actions menées par les services de votre intercommunalité. Dans le cadre des compétences octroyées à Rives de Saône depuis sa création, nous avons effectué un grand nombre de réalisations. Certaines bien visibles, d'autres beaucoup moins mais non moins importantes. C'est le but de ce rapport : expliquer simplement ce que vos élus ont choisi de faire, d'arbitrer, de prioriser en tenant compte de vos attentes mais aussi de nos contraintes et marges de manœuvre. Contraintes financières, bien sûr mais aussi administratives, humaines, juridiques... Mais toujours dans le souci du meilleur équilibre entre service rendu et gestion raisonnée.

Je suis fier, aujourd'hui, de présider cette instance qui prend de plus en plus d'importance dans vos vies. Des compétences majeures (l'enfance-jeunesse, la gestion des déchets, le développement économique, le développement touristique...) nous incombent et je suis heureux des échanges qui se tiennent avec vos élus communaux pour leur bonne application.

Nos services se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions, vos attentes et préoccupations.

Bonne lecture. »

Sébastien Delacour
Président de la Communauté de Communes Rives de Saône,
Maire de Pouilly-sur-Saône

COVID

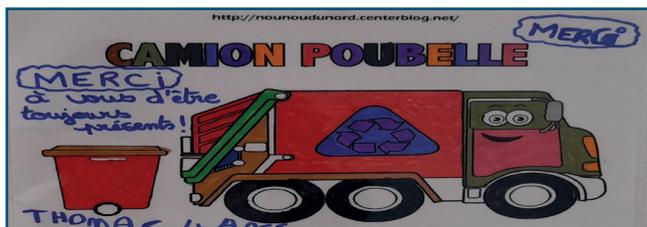
Difficile de ne pas évoquer la pandémie dans ce rapport d'activité. Cette crise sanitaire a bouleversé le quotidien des services communautaires, mais également des habitants de Rives de Saône et du monde associatif.

L'engagement constant et le professionnalisme des personnels ont permis de traverser cette difficile période en assurant toutes les missions de service public nécessaires au fonctionnement de la vie en société :

- maintien à l'identique de la collecte des déchets ménagers,
- réouverture progressive des déchèteries,
- suivi du réseau et du traitement des eaux usées,
- accueil des enfants de personnels soignants et de sécurité tant en crèche qu'en périscolaire en coordination avec les enseignants.

Les personnels administratifs ont continué leurs missions depuis leur domicile en télétravail, de nombreuses visio-conférences assurant maintien du lien, coordination et priorisation des tâches.

Tous les lundis, la cellule de crise évaluait la situation, cherchait des solutions pour chaque problème nouveau, assurait le soutien de tous les personnels. L'exécutif communautaire, maintenu dans ses fonctions dans l'attente de l'installation d'un nouveau conseil, a poursuivi son travail assumant le fonctionnement et les décisions prises, dans le cadre réglementaire exceptionnel fixé par la loi.



Les agents de collecte ont reçu beaucoup de messages de sympathie et de reconnaissance de la part des habitants du territoire.

SOMMAIRE

P2 • ÉDITO

P4 • PRÉSENTATION
DU TERRITOIRE

P5 • CARTE DU
TERRITOIRE

P6 • COMPÉTENCES

P7 • AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

P8 • ÉCONOMIE

P9 • ÉCOLE DE
MUSIQUE

P10 • ENFANCE
JEUNESSE

P12 • ASSAINISSEMENT

P13 • GEMAPI

P14 • DÉCHETS

P15 • PCAET

P16 • FINANCES

P18 • FLUVIAL

P19 • MARCHÉS /
TRAVAUX

P20 • RESSOURCES
HUMAINES

P22 • TOURISME

P23 • RETOUR EN
IMAGES

24 • REVUE DE PRESSE

P26 • PERSPECTIVES

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Rives de Saône

Située au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de Communes Rives de Saône offre un paysage multiple composé de cultures, de forêts, mais aussi de nombreux étangs, canaux et rivières contribuant à la diversité des paysages, des activités touristiques et économiques. Elle est composée de 38 communes essentiellement rurales.

Les chiffres clés de Rives de Saône



**EPCI créée
le 01/01/2005**



**38
communes**



**21 011
habitants**
Chiffres INSEE



**3
centres-bourgs**

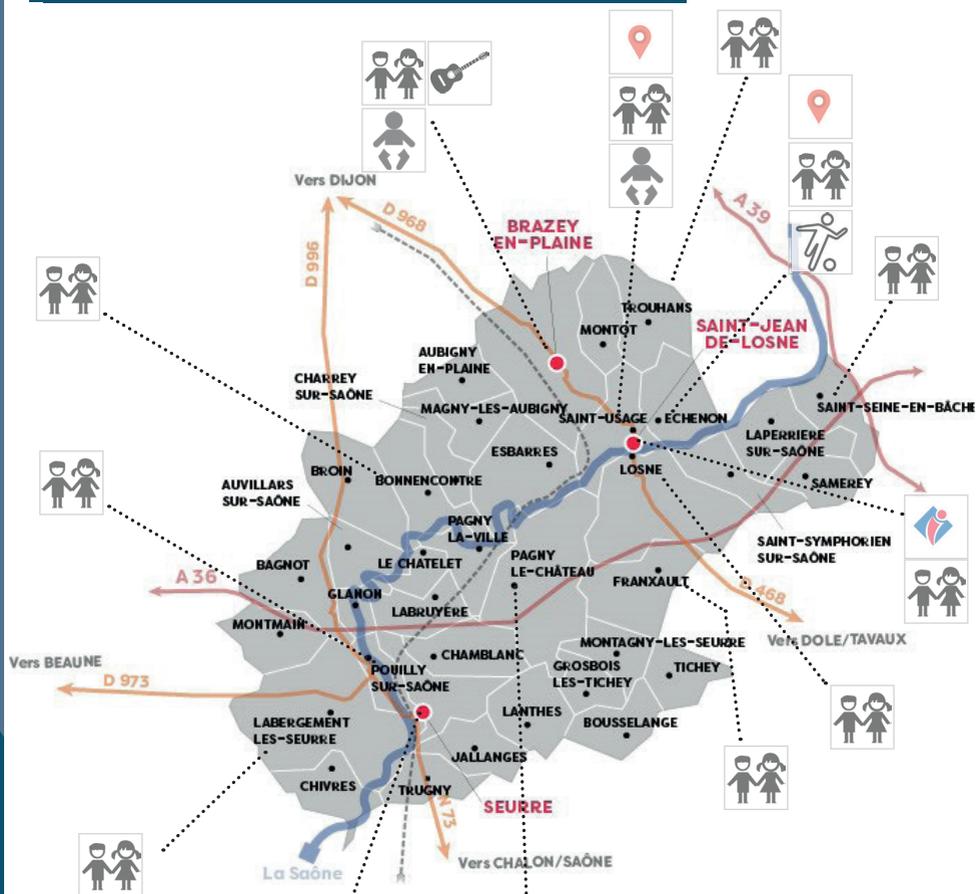


**379
km²**



**133
agents
permanents**

CARTE DU TERRITOIRE



	Siège communautaire
	Antenne communautaire
	Office de Tourisme Capitainerie
	Équipement sportif d'intérêt communautaire
	École de musique d'intérêt communautaire
	Accueil de loisirs périscolaire
	Accueil petite enfance

COMPÉTENCES

Les statuts de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) "Rives de Saône" indiquent les domaines dans lesquels la Communauté de Communes exerce, à la place des communes et avec leur accord, un certain nombre de compétences, obligatoires ou optionnelles.

Les compétences obligatoires :

- Aménagement du territoire,
- Actions de développement économique,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Les compétences optionnelles d'intérêt communautaire et autres :

- Politique du logement et du cadre de vie,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs,
- Action sociale,
- Assainissement,
- Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire (ex. ZAE°)
- Création et gestion de maison de services au public

Les compétences facultatives :

- Jeunesse,
- Mandats et mutualisation de services,
- Mobilité

La Communauté de Communes Rives de Saône articule son fonctionnement autour des services :

Aménagement du territoire

Communication

Cycle de l'eau

École de musique

Économie

Enfance Jeunesse

Environnement
Cadre de vie

Finances

Marché public
Travaux

Ressources
Humaines

Tourisme



Siège Seurre, Faubourg Saint-Michel



Antenne Echenon, Rue du Coséc

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2020 a vu la signature d'une Opération de Revitalisation du Territoire, première du genre en Côte d'Or. Outil sur-mesure mis à disposition du territoire, elle vise à encourager et faciliter les projets de revitalisation des centres-villes. Plusieurs actions ont été initiées dans le cadre de ce nouveau dispositif.



Signature officielle de l'Opération de revitalisation du territoire le 15/01/2020

LE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

La Communauté de Communes et ses bourgs-centres se sont engagés dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour définir des actions visant à lutter contre la dégradation et le mal logement, remettre sur le marché des logements vacants, adapter les centres-villes aux nouvelles demandes et accueillir des familles.

Plusieurs propriétaires volontaires ont déjà pu être accompagnés gratuitement par des architectes-urbanistes sur les possibilités de transformation, valorisation ou rénovation de leur logement.

LA MISE EN PLACE DES AIDES RÉNO'

En partenariat avec le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois, la collectivité poursuit son engagement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé par la mise en œuvre du dispositif Effilogis-Maison Individuelle et d'aides financières aux particuliers qui s'engagent à réaliser des opérations de rénovation performante (jusqu'à 7 000€ d'aides). La 2ème édition des Rencontres Rénovation organisée au printemps à Losne a permis aux habitants de rencontrer les professionnels locaux de la rénovation énergétique.

Président :
Jean-Luc SOLLER

Agent référent :
Mathilde BERTET,
Directrice

Coût résiduel du service (aides et participations déduites) : 8 913 €

CHIFFRES CLÉS

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

123 personnes de Rives de Saône accueillies au Pôle Rénovation Conseil (20% du total des contacts du Pôle, contre 8% en 2019)

52 inscriptions d'audits Effilogis, soit 20% des audits prescrits à l'échelle du Pays Beaunois,

3 dossiers d'Aides Réno' signés, soit 19 000€ d'aides versées par la CCRS

PLAN FAÇADE DE SEURRE

8 dossiers réalisés en 2020, représentant 62 500€ HT de travaux et 8 000€ de subventions versées par la CCRS

ÉCONOMIE

Plus que jamais en 2020 Rives de Saône a fait du développement économique un des axes forts de ses politiques publiques.

AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID

La crise sanitaire liée au coronavirus et les confinements qui en ont résulté ont mis en grande difficulté économique et financière les entreprises de l'économie locale. A ce titre, la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Rives de Saône ont contractualisé un Pacte territorial pour soutenir et assurer un soutien financier aux entreprises de proximité constitué de :

- Des aides directes pour les PME plafonnées à 5 000 € attribuées en fonction de la nature du projet et du plan de financement de l'opération.
- Un Fonds d'Avances Remboursables compris entre 3 000 € à 15 000€, à taux nul, d'une durée de remboursement jusqu'à 7 ans avec la possibilité de différé de remboursement de 2 ans.

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE À SAINT-USAGE

Les travaux se sont achevés sur la zone de l'Echelotte et la commercialisation des lots a débuté. Afin de maintenir sa dynamique économique, il était impératif que la communauté de communes puisse développer cette zone à vocation économique. L'objectif de cette opération consiste donc à développer cette ZA industrielle, artisanale et tertiaire afin d'accueillir de nouvelles activités sur le territoire et de proposer des terrains pour les entreprises du territoire qui souhaitent se développer.

IMPLANTATIONS D'ENTREPRISES AU TECHNOPORT DE PAGNY

Après plusieurs années de travail d'accueil d'entreprises et de prospects, le Technoport de Pagny est de plus en plus convoité par les porteurs de projets notamment attirés par sa plateforme multimodale (route, voie ferrée, voie fluviale). Deux entreprises de transport, dont les activités démarreront au premier semestre 2021, construisent actuellement leur entrepôt sur le site et plusieurs projets de taille variable sont à l'étude. Ce sont de bonnes nouvelles pour le territoire avec, à la clé, la création de dizaines d'emplois.

Vice-Président :
Jacques CHOSSAT DE
MONTBURON puis
Alain BECQUET

Agent référent :
Violaine COUVENT,
Directrice Générale

CHIFFRES CLÉS

2 entreprises de
transport installées au
Technoport



9 lots en cours de
commercialisation sur la
ZAE de Saint Usage

11 473 € d'aides
financières accordées
à 2 entreprises
du territoire pour
encourager leur
développement

123 600 € disponibles
pour les entreprises du
territoire impactées par
la COVID dans le cadre
du Fonds contractualisé
avec la Région

ÉCOLE DE MUSIQUE

Une année pour maîtriser les outils du numérique. En 2020, l'école change de direction administrative et pédagogique. Mme Marie-Cécile Thiebergien prend sa retraite, Julia MARTEL lui succède à la rentrée de septembre.

3 CONFINEMENTS, 7 MOIS DE TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

Cette année a été une année particulièrement difficile pour l'ensemble des enseignants, placés en télé-enseignement d'octobre à février puis de mars à mai, capitalisant plus de 7 000 heures de visios. Cet effort commun a permis de maintenir le lien avec les élèves.

FORMATION DES PROFESSEURS AUX PÉDAGOGIES ACTIVES.

Les enseignants se sont ouverts aux pédagogies actives participant à 70 heures de formation tout au long de l'année (O Passo, Kodaly, Martenot). Ces pédagogies sont fondées sur le respect des quatre temps d'apprentissages Montessori : imitation, reconnaissance, lecture, création.

ACHAT DE NOUVEAUX INSTRUMENTS POUR LES ATELIERS DE MUSIQUES ACTUELLES.

L'ouverture de l'école de musique aux musiques actuelles est amorcée par l'achat de micros, enceintes, table de mixage, amplis et basse électrique. Le souhait annoncé est de diversifier les pratiques présentes à l'école de musique afin de toucher un nouveau public.



Vice-Présidente :
Laurence BRÉBANT
Agent référent :
Julia MARTEL,
Directrice

CHIFFRES CLÉS

171 élèves inscrits

70 heures de formation
dédiées aux pédagogies
actives

5 000 euros
d'investissement
(nouveaux matériels)



7 000 heures de visio



ENFANCE - JEUNESSE

Le contexte de crise sanitaire a impacté l'organisation du service (accueils de loisirs, accueils petite enfance...).

LA COVID

L'ensemble des secteurs du service enfance jeunesse a subi de grands changements dans l'organisation des accueils de loisirs, des accueils petite enfance et du portage de repas. L'ensemble des équipes a dû s'adapter et faire face aux multiples consignes sanitaires diffusées par l'état. Cette période de grandes tensions a démontré la cohésion des équipes éducatives, qui sont restées mobilisées sur le terrain malgré les risques de propagation du virus. De nouvelles habitudes sanitaires et gestes d'hygiène sont maintenant ancrés dans le quotidien des équipes. Pendant la période de confinement de mars-avril 2020, le service enfance jeunesse a maintenu l'ouverture de deux accueils de « service minimum », en étroite relation avec les écoles concernées, sur Seurre cité verte et Pouilly-sur-Saône. En moyenne 10 enfants ont pu être accueillis.



Accueil des enfants dans les centres de loisirs

Vice-Présidente :
Marielle HUGOT puis
Corinne SIRUGUE

Agent référent :
Sylvie CHASSY,
Directrice

Coût résiduel du
service (aides et
participations déduites) :
1 071 845 €

CHIFFRES CLÉS

13 accueils périscolaires
19 1254 heures pour
l'ensemble des enfants
pour 800 familles

4 accueils extrascolaires
vacances
24 208 heures / enfants

MULTI-ACCUEIL

« FRIMOUSSE » à Seurre
23 015 heures / enfant
pour un total de 51 familles
et 57 enfants

MICRO-CRÈCHES
29 familles et 32 enfants à
Brazey-en Plaine,
14 280 heures / enfant
30 familles et 32 enfants à
St-Usage
12 693 heures / enfant

RAM
175 assistantes maternelles
400 familles

96 actions de
professionnalisation et
formation

Public	Objectifs	Principales actions
Jeunes professionnels	<p>Prise d'actions 1 : Favoriser l'accès des jeunes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 2 : Faciliter l'accès des jeunes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 3 : Faciliter l'accès des jeunes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>	<p>Prise d'actions 1 : Favoriser l'accès des jeunes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 2 : Faciliter l'accès des jeunes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 3 : Faciliter l'accès des jeunes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>
Indigènes	<p>Prise d'actions 4 : Favoriser l'accès des indigènes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 5 : Favoriser l'accès des indigènes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>	<p>Prise d'actions 4 : Favoriser l'accès des indigènes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 5 : Favoriser l'accès des indigènes à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>
Maisons et lieux d'accueil	<p>Prise d'actions 6 : Favoriser l'accès des Maisons et lieux d'accueil à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 7 : Favoriser l'accès des Maisons et lieux d'accueil à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>	<p>Prise d'actions 6 : Favoriser l'accès des Maisons et lieux d'accueil à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 7 : Favoriser l'accès des Maisons et lieux d'accueil à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>
Associations	<p>Prise d'actions 8 : Favoriser l'accès des Associations à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 9 : Favoriser l'accès des Associations à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>	<p>Prise d'actions 8 : Favoriser l'accès des Associations à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 9 : Favoriser l'accès des Associations à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>
Familiales et communales	<p>Prise d'actions 10 : Favoriser l'accès des Familiales et communales à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 11 : Favoriser l'accès des Familiales et communales à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>	<p>Prise d'actions 10 : Favoriser l'accès des Familiales et communales à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p> <p>Prise d'actions 11 : Favoriser l'accès des Familiales et communales à l'agriculture et à l'écovillage par le développement de l'écovillage.</p>

Plan d'actions CTG

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le deuxième fait marquant de cette année 2020 est la mise en œuvre du diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration de la CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE qui a été signée conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes Rives de Saône, pour une durée de 5 ans.

Après la réalisation d'un diagnostic de territoire, portant sur les domaines de l'enfance, de la jeunesse et des familles, les grands axes de la politique éducative et sociale ont pu être redéfinis. Le diagnostic a permis de cibler des actions à mettre en œuvre d'ici 2024.



Vision globale de la démarche



OUVERTURE DU PORTAIL FAMILLE

Afin de répondre aux besoins des usagers du Service Enfance Jeunesse, la Communauté de Communes a souhaité faire évoluer les modalités d'inscription, de réservation et de facturation des services d'accueils proposés aux familles. D'un système d'inscription limité par des forfaits bloqués de vacances à vacances, nous avons évolué vers l'ouverture d'un nouveau « portail famille ». Ce portail d'inscription permet plus de souplesse dans la gestion des présences et des absences des enfants. Les parents sont plus autonomes pour inscrire, réserver des places sur les accueils ou désinscrire, dans un délai de 48 heures (<https://enfance-rivesdesaone.portail-defi.net>). Ce système permet une facturation liée au quotient familial et au plus près des réservations faites par les parents. Les grilles tarifaires sont communiquées par le biais du site internet communautaire.

CHIFFRES CLÉS

Contrat Local
Accompagnement
Scolaire
95 enfants bénéficiaires
de 6 à 10 ans

CYCLE DE L'EAU

ASSAINISSEMENT

Vers une meilleure connaissance et gestion du patrimoine communautaire.

LA COVID-19 : GESTION DES BOUES CONTAMINÉES DES STATIONS D'ÉPURATION

La crise sanitaire de la COVID-19 a imposé en avril 2020 à la Collectivité l'interdiction d'épandre des boues de station d'épuration non hygiénisées.

Cette interdiction a impacté les stations d'épuration de Brazey-en-Plaine, Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône, et Pouilly-sur-Saône, car les boues de ces stations étaient jusqu'alors envoyées vers un silo de stockage puis épandues.

La Communauté de Communes a donc dû trouver des solutions d'urgence pour la gestion de plus de 672 m³ de boues d'épuration. Ce sont les stations de Dôle et de Chalon-sur-Saône, qui disposent d'un process plus hygiénisant qui ont accueilli nos boues. D'autres solutions sont à l'étude pour une gestion plus pérenne.

UN DIAGNOSTIC COMPLET DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES

La Communauté de Communes a lancé en fin d'année 2019 son schéma directeur communautaire d'assainissement collectif. Cette étude permet de disposer d'un état des lieux de son patrimoine d'assainissement collectif et de prioriser les travaux à réaliser sur les 10 prochaines années. Ces diagnostics passent par la réalisation de contrôles de branchement chez l'administré, ou de test à la fumée sur des quartiers complets. La fin de l'étude est prévue pour septembre 2021.

EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT : UTILISATION DU GRÈS, UN MATÉRIAU DURABLE !

En vue de la création d'une Zone d'Activité Economique Route de Franche Comté à Seurre, la Communauté de Communes a réalisé une extension de son réseau d'assainissement sur un linéaire de 110 mètres pour un montant total de près de 30 000€ H.T. Pour cette opération, la Communauté de Communes a fait le choix d'expérimenter les canalisations en grès, matériau durable composé d'argile et de chamotte.

Conseillère déléguée :
Annie GAUSSENS

Agent référent :
Pauline FRANCOIS,
Responsable Cycle de
l'Eau

CHIFFRES CLÉS

988 561 m³ traités soit
l'équivalent de 395
piscines olympiques

8 stations d'épuration

107 kms de réseau
d'assainissement soit
l'équivalent de la distance
Beaune/Besançon

282 branchements
contrôlés au colorant
(hors ventes) et presque
45kms de réseau contrôlé
à l'aide de fumée

295 assainissements non
collectif contrôlés



Contrôle fumée



Canalisation en grès

CYCLE DE L'EAU

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Poursuite de l'engagement communautaire pour les milieux aquatiques et le développement durable.

RESTAURATION DE L'ÎLE BOILEAU À SEURRE

L'île Boileau, située sur la Saône à Seurre, présente une mosaïque de milieux complémentaires, et constitue un écosystème original avec une richesse écologique indéniable. Suite à la réalisation d'un plan de gestion, des études réglementaires pré-opérationnelles (entre 2015 et 2018), des travaux de restauration ont été entrepris fin 2019 pour restaurer le caractère humide de l'île. Ces travaux ont consisté à :

- Proposer de nouveaux habitats tels que des zones moins profondes, servant de zone refuge pour la faune aquatique, ou des berges en pentes douces pour accueillir potentiellement le Castor ;
- Mettre en œuvre des actions pour tenter d'éradiquer l'Érable negundo, une espèce exotique envahissante qui porte préjudice à la flore autochtone ;
- Planter des saules, aulnes et réintroduire le Peuplier noir ;
- Préserver les boisements vieillissants.

Placé sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Saône et Doubs, le projet de restauration de l'île Boileau est porté par la Démarche Conservatoire de l'Établissement. L'année 2020 a été consacrée au suivi des espèces faunistiques et floristiques sur le site.

Conseillère déléguée :
Annie GAUSSENS

Agent référent :
Elsa TISON LEROUX,
Directrice

Produit de la taxe par
habitant : 3.33 €

Budget de
fonctionnement
consacré : 91 823 €



Restauration île Boileau
© EPTB Saône et Doubs



DÉCHETS

Malgré une crise sanitaire compliquée, les services et les projets ont continué d'avancer !

LA COVID-19 : MAINTIEN DE LA CONTINUITÉ DE SERVICE DURANT LA CRISE SANITAIRE

Les équipes du service Déchets sont restées mobilisées durant toute la crise sanitaire pour maintenir les services : la collecte des bacs gris et jaunes, la collecte du Verre. Les déchèteries ont réouvert pendant le confinement, dès le 15.04 pour permettre l'évacuation des déchets des particuliers.

EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS : DÉMARRAGE DE LA PHASE 2

En 2020, un premier point d'avancement a été effectué sur la collecte expérimentale des biodéchets. Résultats : beaucoup de positifs et quelques points d'amélioration ! Nos usagers volontaires sont investis dans cette collecte, qui vient compléter l'offre « compostage ». La proximité des bornes et des mises à dispositions de bioseaux restent à conforter. En 2021, sera testée une nouvelle organisation, avec une présence renforcée sur les axes de mobilité et une mise à disposition au plus proche des administrés.

TRAVAUX DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE BRAZEY-EN-PLAINE

Après la réalisation des dossiers administratifs liés à la rénovation d'une déchèterie, les travaux sur le site ont pu commencer le 26.10.20 jusqu'à la fin de l'année. Au programme : 13 nouveaux quais et de nouveaux locaux, dont un pour le réemploi.

Vice-Président :
Patrick PICHON
Agent référent :
Gabriel CANDUSSO,
Responsable Déchets



CHIFFRES CLÉS

100% du service de collecte des déchets en porte à porte assuré en 2020

100% du personnel du service en continuité d'activité (gestion usagers, facturation, collecte, gestion de projet)

17,94 tonnes de biodéchets collectés

Travaux sur la déchèterie de Brazey-en-Plaine: 1,2 millions d'euros, 1 plateforme de dépôt des déchets verts.



kit sac kraft et bioseau aéré



Déchèterie Brazey-en-Plaine

CRÉATION D'ÉPICERIE LOCALE : CONCEPT COMPTOIR DE CAMPAGNE

La Communauté de Communes a réalisé une étude d'opportunité pour la création d'épicerie locale. Le concept : des « Comptoirs de campagne », implantés dans des communes sans petits commerces de proximité, proposant divers services et vendant uniquement des produits locaux. Deux communes ont été désignées par l'étude comme ayant un potentiel d'implantation et poursuivent la réflexion sur la viabilité de ce type d'installation : Esbarres et Labergement-les-Seure.

LES PANNEAUX SOLAIRES DU COMPLEXE BERBEY

Les panneaux solaires de la salle omnisport André Berbey ont été installés. L'infrastructure d'une puissance totale de 135 KWc permet aujourd'hui d'alimenter en consommation électrique une soixantaine de foyers par an tout en évitant le rejet d'une dizaine de tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Le projet permet de répondre aux ambitions du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes qui fixe un objectif de production d'énergies renouvelables de 210 GWh d'ici à 2030.

UNE NOUVELLE ARRIVÉE : CHARGÉE DE MISSION PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

En septembre 2020, Claire NEAU est arrivée pour développer la politique « Développement Durable » de la Communauté de Communes. A l'ordre du jour : comment mieux se loger, mieux se déplacer, mieux consommer et mieux produire. Et surtout comment être exemplaire !

Conseiller délégué :
David HIEZ

Agent référent :
Elsa TISON LEROUX,
Directrice

Coût résiduel
du service (aides
et participations
déduites) : 12 205 €



Comptoir de campagne



Panneaux solaires
Salle omnisport

FINANCES

Élu référent :
Michel BOURDOT puis
François VARIOT

Agent référent :
Marceline COMPARET,
Directrice

Comme de nombreuses collectivités, l'année 2020 s'est caractérisée par un impact de la crise sanitaire sur les finances de Rives de Saône.

- des charges supplémentaires de fonctionnement d'environ 100 k€
- une baisse des recettes de tarification imposées par des décisions de l'Etat de fermetures de services à la population (évaluée à 380 k€)

Pour mémoire, le budget général regroupe l'administration générale de la collectivité, les affaires sociales, culturelles, enfance et jeunesse, économiques (hors ZAE), les équipements sportifs, portuaires.

LES RECETTES FISCALES : 4,95 M €

La contribution des ménages : 2,62 M €

Les ménages contribuent au budget de Rives de Saône essentiellement au travers de la taxe d'habitation

La contribution des entreprises : 2,18 M €

Cotisation sur la valeur ajoutée, cotisation foncière, taxe sur les surfaces commerciales et imposition forfaitaire des entreprises de réseaux.

Les taux de fiscalité directe locale :

Taxe d'habitation : 9,55%

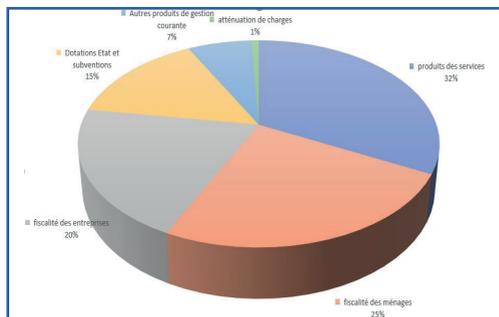
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,35%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,65%

Cotisation foncière des entreprises : 21,12%

Répartition des ressources

(recettes réelles de fonctionnement)



CHIFFRES CLÉS

Réalisations 2020
(issues des comptes
administratifs)

FONCTIONNEMENT

(TOUS BUDGETS)

Dépenses 12,5 M €

Recettes 12,8 M €

Charges nettes de
personnel : 3,24 M €

Budget principal :

Dépense 8,3 M €

35,8 % des charges réelles de fonctionnement du budget principal sont reversées aux communes membres (attribution de compensation) et à un fonds national de péréquation de garantie (FNGIR).

Principaux investissements sur l'exercice 2020 :

Réhabilitation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine : 445 k€

Acquisition d'une faucardeuse : 205 K€ (sur l'exercice budgétaire 2019)

Extension du réseau d'assainissement collectif pour la future zone d'activité économique de Seurre

Étude diagnostic d'un schéma directeur d'assainissement collectif, l'amélioration de la station d'épuration de Trouhans par des lits de roseaux : 246 k€

Étude stratégique d'une charte fluviale. : 148 k€

Construction de l'Esplanade des Itinérances : 268 k€

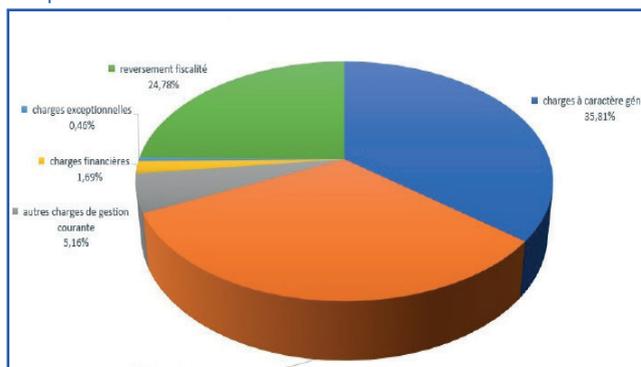
Aucun Emprunt souscrit en 2020

LES INVESTISSEMENTS : 3,55 M €

dont 1,69 M € de dépenses d'équipement propre (hors remboursement de la dette)

En 2020, Rives de Saône a investi dans plusieurs dossiers majeurs (voir encadré ci-contre).

Répartition des charges (dépenses réelles de fonctionnement)



LA DETTE

6,7 M € d'encours de la dette tous budgets (dont 1,8 M € du budget principal, 2,6 M € du budget assainissement collectif et 1,77 M € des budgets annexe déchets et 1,78 M€ des budgets ZAE).

2,95 années de capacité de désendettement au 31/12/2020 (indicateur : de 0 à 10 ans, bonne situation).

ACTUALITÉS 2020

La réalisation d'une étude financière rétrospective et prospective

Ce travail a été conduit avec les élus communautaires et la Direction Générale des Finances Publiques réunis en un groupe de travail.

A travers cette étude, les élus ont pu disposer de données financières servant à prioriser les futurs projets d'investissement de la mandature 2020-2026, identifier les marges de manœuvre et activer les leviers tels que le recours à l'emprunt, la fiscalité, la tarification des services communautaires, les recherches de financements externes auprès de partenaires, dans le respect des équilibres budgétaires et financiers.

FLUVIAL

Les élus de la Communauté de Communes Rives de Saône ont engagé depuis plusieurs années un important travail autour du fluvial qui a fait l'objet en 2020 de nombreuses concertations et réflexions menées avec de multiples partenaires publics et privés pour aboutir en 2021 à une Charte Fluviale de Territoire.

Cette démarche partagée, porteuse de larges retombées et largement concertée en 2020 a permis de co-construire un projet partenarial exemplaire tant en terme de stratégie que de plan d'actions. Cette approche intégratrice de nombreux enjeux liés au fluvial et à l'itinérance a ainsi permis l'émergence d'une Charte ambitieuse et multithématique, structurante pour le territoire.

Plusieurs dynamiques ont été engagées dès 2020 en lien direct avec le projet

- Création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) « Greencut » porté par les professionnels de la Gare d'Eau
- Faucardage de la Gare d'eau : achat d'une faucardeuse par la CCRS mise à disposition au GIE
- Projet de parking proche de la gare d'eau
- Relocalisation de l'office de tourisme en bord de Saône (Esplanade des itinérances)

LES AMBITIONS POUR LE TERRITOIRE

- Révéler et valoriser les deux atouts du territoire : tourisme et industrie pour pérenniser et développer « le premier pôle fluvial de France » avec plus de 600 bateaux.
- Se retourner vers la Saône : créer des liens forts entre les acteurs locaux (mobilité, évènementiel, etc.)
- Mettre en réseau les capacités d'accueil et développer des liens concrets et fonctionnels avec les sites associés.
- Réinventer-redéfinir la nature des partenariats.
- Faire du pôle fluvial une entité et destination touristique à part entière.
- Mettre en réseau et connecter le pôle fluvial avec les pôles touristiques majeurs que sont Dole, Dijon et Beaune.
- Préparer l'avenir de l'offre industrielle : modernisation, diversification, innovation et solutions environnementales.
- Structurer la filière fluviale et valoriser ses métiers de passion tournés vers l'avenir.

Élus référents:

Jean-Luc SOLLER, président, puis Marie-Line Duparc, conseillère déléguée au fluvial

Agent référent :

Violaine COUVENT, Directrice Générale

CHIFFRES CLÉS

6 années : durée de la Charte Fluviale

10 ateliers thématiques participatifs

1 enquête auprès des péniches et paquebots fluviaux

14 fiches actions travaillées qui déclinent plus de 27 projets



Faucardeuse de la Gare d'eau mise en service au printemps 2020



Port de Saint-Jean-de-Losne

MARCHÉS ET TRAVAUX

Une année 2020 riche en travaux

DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE L'ESPLANADE DES ITINÉRANCES ET FABRICATION DE MEUBLES PAR LE SERVICE TECHNIQUE.

Cet équipement était attendu de longue date. Il regroupe l'office de tourisme, l'accueil de la station carburants pour bateaux, et la direction du service Tourisme de la CCRS. Après consultation des entreprises et obtention du permis de construire le 4 mars 2020, les travaux ont pu démarrer le 16 juillet. Au 31 décembre, le bâtiment était hors d'eau/hors d'air.

La période hivernale a été mise à profit par le service technique pour fabriquer des meubles à partir de palettes de récupération : 4 fauteuils, 2 étagères, des tabourets et mange-debout sont ainsi nés des mains créatives de notre équipe. Un bel exemple de réutilisation des déchets !

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE L'ECHELOTTE À SAINT-USAGE.

Cette ZA a été construite à l'origine par la commune. Suite au transfert de compétences, il incombe désormais à la CCRS d'en assurer les travaux et la commercialisation. Les travaux de cette dernière tranche de près de 4 ha divisibles en 10 à 15 lots ont démarré le 2 juin 2020.

RÉVISION DES TARIFS ET ORGANISATION DE LA PRESTATION DE SERVICE ESPACES VERTS/BÂTIMENTS AUX COMMUNES.

La prestation effectuée par les agents de la CCRS auprès des communes qui en font la demande, a été mise en place le 1er janvier 2017. Elle permet à celles-ci de bénéficier d'une alternative pour compléter leur équipe ou remplacer ponctuellement un agent.

Compte tenu de l'évolution des coûts salariaux et de matériel, il était nécessaire de revoir la tarification.

De plus, une intervention en équipe de 3 agents pour des travaux plus conséquents a été ajoutée.

Les nouvelles dispositions ont été présentées en commission Travaux puis validées par le conseil communautaire pour une application au 1er janvier 2021.

Vice-Président :
Alain IMBERT puis
Sébastien DELACOUR

Agent référent :
Véronique CHARTON,
Directrice

CHIFFRES CLÉS

176 m² : surface du bâtiment de l'Esplanade des Itinérances



Esplanade des Itinérances

4 HA : surface de l'extension de la zone d'activités de St-Usage



Réseaux ZAE St-Usage

2 482 : nombre d'heures agents réalisées en prestation de service en moyenne/an. En 2020 le nombre a été nettement inférieur en raison de l'interruption liée au confinement.

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2020 a été marquée par l'élaboration et la formalisation de la politique des ressources humaines de la collectivité sur les 6 prochaines années, à travers un document de référence.

ÉLABORATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Elles permettent de façon transparente de présenter :

- la stratégie sur les 6 prochaines années de la politique des ressources humaines, déclinée en actions à mettre en œuvre (par exemple la réduction de la précarité, le développement des compétences, moderniser les processus rh ...)
- les parcours professionnels et les opportunités d'évolution pour les agents.

TÉLÉTRAVAIL

Une réflexion globale sur l'autonomie, les modalités technologiques, les modes de communication et d'organisation a ainsi permis à la collectivité d'être réactive lors de la mise en place du télétravail obligatoire pendant le confinement. L'expérimentation du télétravail dès janvier 2020, a été ouvert à 9 collaborateurs.

MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Embauche du responsable des services techniques, Cyril PETIOT, le 17 février. L'arrivée au 20 mai de la nouvelle coordonnatrice pédagogique, Florence DESTAING, la prise de fonction au 1er août de Julia MARTEL en qualité de directrice de l'école intercommunale de musique, le recrutement de Claire NEAU en septembre comme chargée de mission PCAET/mobilité.



Florence DESTAING
Coordonnatrice
pédagogique



Julia MARTEL
Directrice école de
musique



Claire NEAU
Chargée de mission
PCAET/mobilité

Vice-Présidente :
Martine DECHAUD

Agent référent :
Sandra SENECHAL,
Directrice

Budget annuel consacré
à la masse salariale :
3 300 000 €



CHIFFRES CLÉS

133 agents employés de
façon permanente

87,85 ETP

6 Comités Techniques et
2 CHSCT

36% de l'effectif en
télétravail lors du 1er
confinement



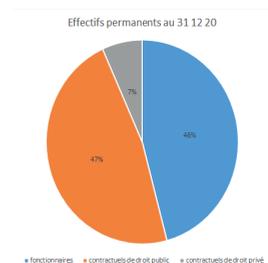
Cyril PETIOT
Responsable services
techniques

EFFECTIFS

Répartition par temps de travail et par statut

Temps de travail par statut	Fonctionnaire	Contractuel droit public	Contractuel droit privé
Temps complet	56%	6%	100%
Temps non complet	44%	94%	0%

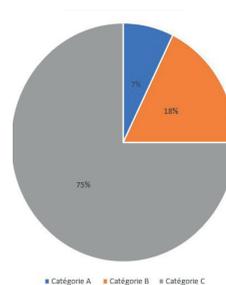
Répartition par service



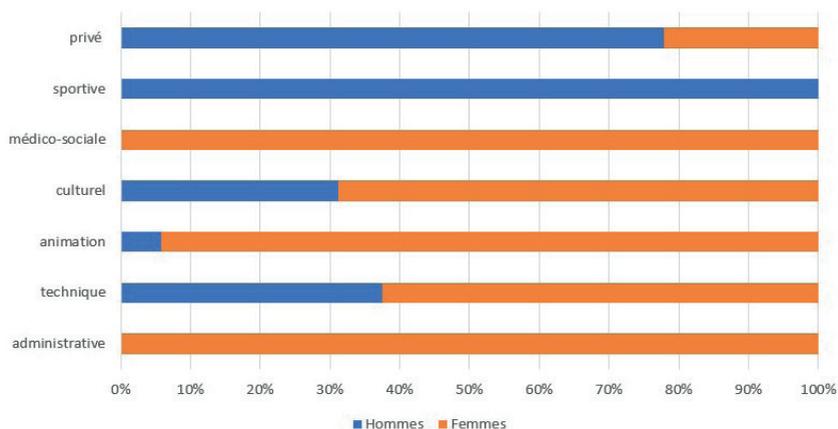
Répartition par filière et par statut

Filière	Fonctionnaire	Contractuel	Tous
Administrative	31 %	6 %	18 %
Technique	28 %	24 %	26 %
Culturelle	0 %	25 %	13 %
Médico-sociale	2 %	0,00 %	1 %
Animation	39 %	43 %	41 %
Sportive	0,00 %	2 %	1 %

Répartition par catégorie



Répartition par filière et par genre



TOURISME

Tourisme de proximité, la nouvelle cible !

L'ARTISANERIE DE LA SAÔNE

Un concept, un lieu, des artisans

Née d'une idée de vitrine de territoire et d'une volonté de faire vivre la Maison Bossuet de Seurre, la boutique éphémère a ouvert ses portes en mai 2020 avec 13 artisans et producteurs issus de Rives de Saône ou des très proches environs. Un succès pour cette première qui renait au moment des fêtes de Noël à la demande des professionnels en l'absence de Marchés de fin d'année.

LOCATION DE BATEAUX ÉLECTRIQUES

Après la location de vélos, le service tourisme, en partenariat avec le Camping Les Herlequins, propose des barques électriques en formule simple pour une balade sur la Saône ou avec repas à la guinguette

Une nouvelle proposition qui répond à une demande de navigation en autonomie sur une courte durée.

LE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE

En ligne depuis juillet 2020, la nouvelle version de www.saone-tourisme.fr permet de programmer son séjour ou établir son programme une fois sur place. Priorité est donnée aux visuels et à l'information pratique en mutualisation de contenu avec la base de donnée régionale. La boutique en ligne est prévue et permettra de réserver ses activités sans se déplacer.

Vice-Présidente :
Laurence BRÉBANT

Agent référent :
Véronique GIRAUD,
Directrice

Coût résiduel du
service (aides et
participations déduites) :
433 529 €



Artisanerie de la Saône



Barque électrique



Accueil site web

RETOUR EN IMAGES



Semaine du goût



Ouverture Artisanerie de la Saône à Seurre



Fabrication étagère Esplanade des Itinérances



Technoport de Pagny



Travaux déchèterie Brazey-en-Plaine



Extension ZAE Saint-Usage



Livraison de la faucardeuse



Lits plantés de roseaux, station épuration Trouhans



Projet de Lutte Anti Gaspillage Alimentaire (PLAGA)

Extrait du Bien Public du 15/01/20

Mardi 15 janvier 2020

ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS 21

REPORTAGE Cadre de vie

Opération attractivité pour les centres-bourgs

Renover, élargir, compléter le cadre de vie des centres-bourgs de la Côte d'Or, tel est le projet de la Région. Une opération ambitieuse qui vise à améliorer le cadre de vie des habitants et à attirer de nouveaux résidents.



« Les centres-bourgs, c'est la pierre angulaire de la Côte d'Or. Ils ont une identité forte, une histoire, une culture. Ils sont le cœur de nos villages. Nous devons leur donner un cadre de vie attractif pour les habitants actuels et futurs. »

Les centres-bourgs de la Côte d'Or ont une identité forte, une histoire, une culture. Ils sont le cœur de nos villages. Nous devons leur donner un cadre de vie attractif pour les habitants actuels et futurs.

REACTION

Philippe BOURG, président de la Région Côte d'Or

« Cette opération est une véritable révolution. Elle va permettre de redynamiser nos centres-bourgs et de leur donner un cadre de vie attractif. »

1900 à 2020

Un siècle de transformations urbaines. Les centres-bourgs ont subi de profondes mutations, passant de villages isolés à des pôles d'attraction.

« Les centres-bourgs ont subi de profondes mutations, passant de villages isolés à des pôles d'attraction. Cette opération vise à leur donner un cadre de vie attractif pour les habitants actuels et futurs. »

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA CONVENTION

La convention vise à améliorer le cadre de vie des centres-bourgs de la Côte d'Or. Elle prévoit des actions de rénovation, d'élargissement et de complémentation.

Quels financements ?

Les financements proviendront de la Région, de l'État, de la commune et de partenaires privés. Une opération financée de manière innovante.

15 JANVIER 2020

Extrait du Bien Public du 13/03/20

20 ACTU PLAINE DE SAÛNE

Vendredi 13 mars 2020

LE WEEK-END Conseil communautaire

Quatre axes pour lutter contre le changement climatique



Les 4 axes du conseil communautaire de la Plaine de Saône, les axes de lutte contre le changement climatique.

Le conseil communautaire de la Plaine de Saône a adopté quatre axes de lutte contre le changement climatique. Ces axes visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à promouvoir les énergies renouvelables, à améliorer l'efficacité énergétique et à développer les transports durables.

1. Énergie et climat

Le conseil communautaire vise à promouvoir les énergies renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique.

2. Développement et aménagement

Le conseil communautaire vise à promouvoir le développement durable et à améliorer l'aménagement du territoire.

Fixation des redevances du service assainissement collectif

Le conseil communautaire a fixé les redevances du service assainissement collectif pour l'année 2020.



FAUCON 2020

Le conseil communautaire a adopté le budget de la commune pour l'année 2020.

Le conseil communautaire a également adopté le budget de la commune pour l'année 2020.

Le conseil communautaire a également adopté le budget de la commune pour l'année 2020.

Le conseil communautaire a également adopté le budget de la commune pour l'année 2020.

Le conseil communautaire a également adopté le budget de la commune pour l'année 2020.

Le conseil communautaire a également adopté le budget de la commune pour l'année 2020.

Le conseil communautaire a également adopté le budget de la commune pour l'année 2020.

Le conseil communautaire a également adopté le budget de la commune pour l'année 2020.

Le conseil communautaire a également adopté le budget de la commune pour l'année 2020.

Extrait de la Côte d'Or : Au quotidien



Pagny, le technoport en plein essor

Surmonter le triangle or - de par sa localisation stratégique, le technoport de Pagny tend à se développer depuis quelques années.

Par Méline Guéret

« Pagny est un lieu stratégique. Sa localisation est idéale pour attirer des entreprises et pour développer l'économie locale. Le technoport de Pagny est devenu un véritable pôle d'attraction pour les entreprises de la région. »

26

Le technoport de Pagny est devenu un véritable pôle d'attraction pour les entreprises de la région. Il offre de nombreuses opportunités de développement et de croissance.

Extrait du Bien Public du 16/10/20

Des lits plantés de roseaux pour la station d'épuration



La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

La station d'épuration de Trochuens a été équipée en préforme, notamment, de mille deux cents roseaux (Eucalyptus), pour la station d'épuration de Trochuens.

PERSPECTIVES 2021

NOUVEAU MANDAT

Un nouveau mandat s'ouvre pour Rives de Saône qui doit construire une nouvelle dynamique, plus globale et visionnaire, plus ambitieuse et audacieuse.

La conclusion d'études structurantes et transversales menées en 2020 constitue une matière dense pour conduire avec les communes une action concertée stratégique à moyen et long terme pour le territoire.

Aussi, les réflexions autour de l'ensemble de ces documents stratégiques, dont les actions auront vocation à être déclinées sur tout le territoire, seront portées et partagées avec les communes dans un même pilotage, dans le cadre d'un Projet de territoire associé à un Pacte de gouvernance.

Le but de ces documents sur lesquels le travail a d'ores et déjà débuté sera de garantir la mise en œuvre d'un plan d'investissement concerté sur les 6 prochaines années dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Aussi, le fonctionnement des instances, le plus inclusif et le plus démocratique possible, constituera le socle de la réussite de nos objectifs communs.

Un plan pluriannuel d'investissement 2021/2026 en cours d'élaboration permettra à la collectivité de planifier et prioriser ses investissements pour la durée du mandat et de connaître précisément les besoins de financement nécessaire (emprunts, fiscalité...).

Tous ces outils sont le gage d'un cap clair et d'une ambition partagée, réaliste et affirmée.



Après de nombreuses années d'investissement, Jacques CHOSSAT DE MONTBURON, Marielle HUGOT et Michel BOURDOT ont cessé leurs fonctions électorales à Rives de Saône en mai 2020. Merci à eux pour leur engagement.

NOS PARTENAIRES



Rives de Saône

Communauté de Communes

La Communauté de Communes Rives de Saône remercie ses partenaires ainsi que toutes les communes du territoire pour leur engagement à ses côtés.



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.



santé
famille
retraite
services



ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Communauté de Communes RIVES DE SAÔNE

Siège communautaire :
15 bis Grande Rue du Faubourg Saint-Michel - BP 67
21250 SEURRE Cedex

Tél. : 03.80.20.48.54 - Fax : 03.80.20.89.39
secretariat@rivesdesaone.fr

IMPRIMERIE GUNARD - Pierre-de-Besse



Activité en centre de loisirs

www.rivesdesaone.fr